

# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57**

<p><b>COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-344</b></p>
---

Le 14 octobre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : Madame Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) :

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** la convention de délégation de service public notifiée le 22 décembre 2005 et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communication électroniques ainsi que ses 8 avenants ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-344 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 14 octobre 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 2177-3 de la convention susvisée, en vigueur depuis le 22 décembre 2005, Moselle Télécom en sa qualité de Délégataire s'engage à recueillir l'avis expresse de MOSELLE FIBRE, Délégant, pour toute conclusion de contrat long terme dont la durée dépasse celle de la convention.

En l'espèce, les clients SFR et l'Université de Lorraine souhaitent conclure des contrats de longs termes dont le détail se trouve ci-dessous :

<b>Contrat UNIVERSITE DE LORRAINE</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
IUFM – ENSAM	2024	8 970	65 930 €	2034	10 ans
ENSAM – IPEFAM	2024	1 658	12 186 €	2034	10 ans
SAULCY – INSPE Montigny	2024	4 965	36 493 €	2034	10 ans
ENSAM - ENIM	2024	1 000	7 350 €	2034	10 ans
<b>TOTAL</b>			<b>121 959 €</b>		

<b>Contrat SFR</b>	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
GROSBLIEDERSTROFF – SARREGUEMINES	2024	7 916	58 183 €	2039	15 ans
COURCELLES SUR NIED - METZ	2024	9 635	70 817 €	2039	15 ans
AUDUN LE TICHE - METZ	2024	66 642	489 819 €	2039	15 ans
BEHREN LES FORBACH - FORBACH	2024	4 652	34 192 €	2039	15 ans
REYERSVILLER - GOETZENBRUCK	2024	11 000	66 000 €	2034	10 ans
<b>TOTAL</b>			<b>719 011 €</b>		

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la signature de ces contrats d'IRU allant au-delà de la durée de la convention actuelle ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21

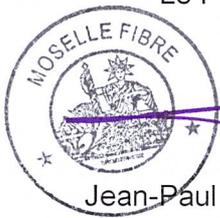
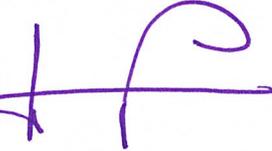
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER